APSSAP

Association paritaire
pour la santé et la sécurité du travail,
secteur « Administration provinciale »

DÉMARCHE D'ANALYSE D'UNE ACTIVITÉ DE TRAVAIL À L'INTENTION DES CSS

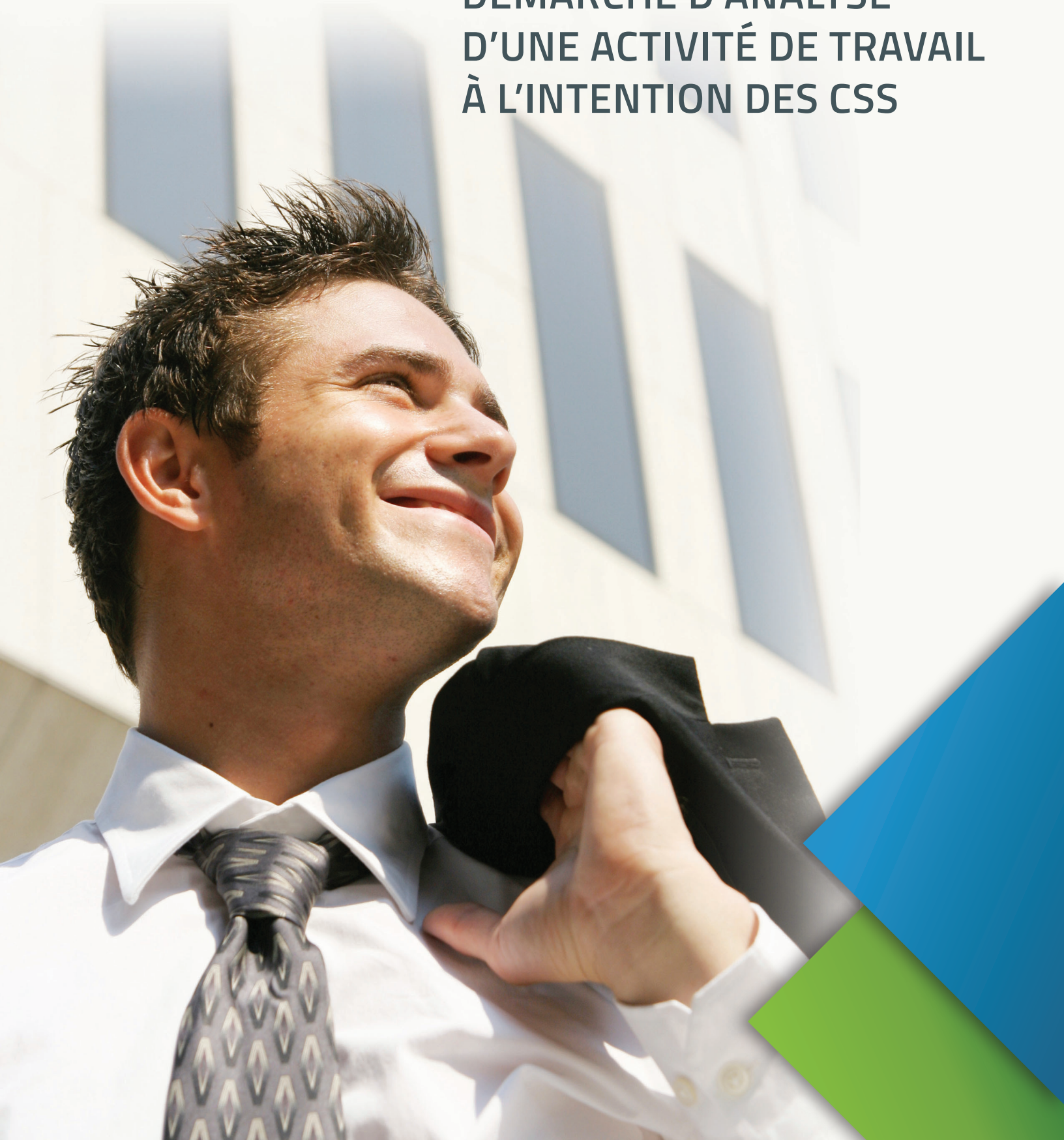

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ANALYSE D'UNE ACTIVITÉ DE TRAVAIL
à l'intention des CSS

1. Introduction

Les CSS ont pour mandat premier de faire de la prévention en santé et sécurité dans les milieux de travail qu'ils couvrent. Plusieurs méthodes existent afin de pouvoir jouer leur rôle adéquatement. Un des moyens fiables utilisés en prévention est l'analyse d'une activité de travail en profondeur. Cette méthode permet de décortiquer une activité en plusieurs tâches ou étapes et d'en faire l'analyse afin de déterminer si des dangers y sont possiblement associés.

Le présent document est donc produit à l'intention des membres de CSS qui l'utiliseront afin de remplir le mandat d'analyse d'une activité de travail particulière.

2. Objectif du projet

Habiliter les membres du css à utiliser la démarche d'analyse d'une activité de travail.

3. Qu'est-ce que l'analyse de l'action à risque?

En complément à l'inspection des lieux de travail et à l'enquête d'accident, l'analyse des actions à risque s'avère un moyen de prévention des plus intéressants puisqu'il permet de s'assurer que l'ensemble des aspects d'une activité a été considéré dans une perspective de réduction des accidents de travail et des maladies professionnelles.

L'activité de travail est composée de différentes actions qui peuvent ou non, être à risque. Par exemple, pour manutentionner une boîte (votre activité de travail), vous devez poser plusieurs actions: se placer face à la charge à soulever, s'assurer d'encadrer la charge entre vos pieds, plier les genoux, allonger les bras, prendre la charge et employer certains muscles pour parvenir à se relever. Pour l'analyse que vous aurez à accomplir, il s'agit donc de déterminer par observation si dans les différentes actions posées pour accomplir votre activité de travail, il n'y aurait pas des actions plus à risque que d'autres. Puis, de recommander des moyens pour rendre les actions sécuritaires.

4. Qu'est-ce qu'une méthode de travail sécuritaire?

La méthode de travail sécuritaire est le résultat de l'analyse des actions à risque. Elle inclut l'identification des actions à risques, les consignes de sécurité et les mesures préventives pour une réalisation sécuritaire des activités. Il est à noter qu'elle peut évoluer dans le temps. Ainsi, une révision et une mise à jour sont essentielles.

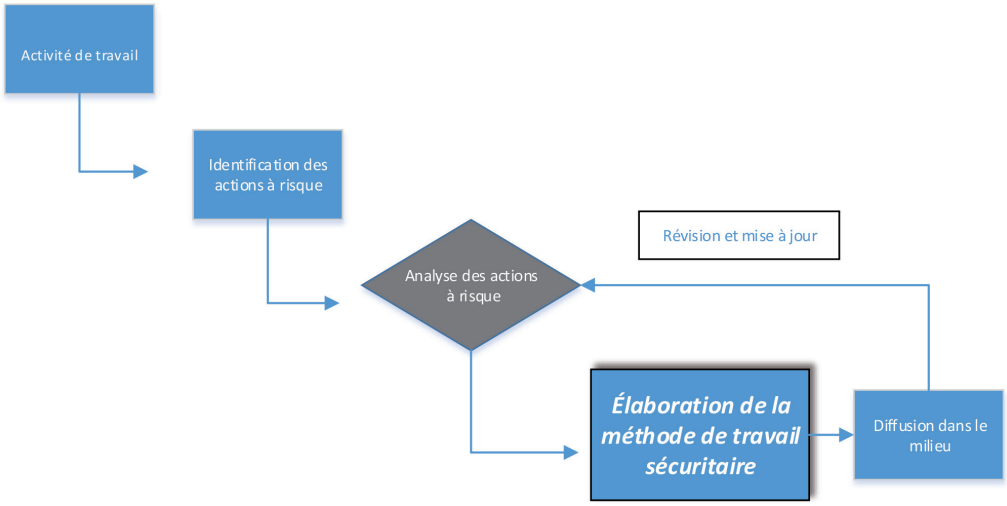

L'analyse d'activités constitue un moyen d'identification des risques. Or, ces risques reliés à l'exécution des activités ne sont pas nécessairement couverts par les lois et règlements en SST. Dans cette perspective, il s'avère pertinent d'inscrire au programme de prévention en SST, les références aux méthodes de travail sécuritaires qui seront analysées lors du présent exercice.

5. Les étapes de réalisation

Suite aux différents constats découlant de vos inspections du milieu de travail, de l'analyse de vos registres d'accident, de la consultation des travailleurs sur place, de vos enquêtes d'accidents (ou rapports d'enquête antérieurs) et de toutes autres activités pertinentes que vous avez effectuées, sélectionnez une activité de travail que votre CSS juge dangereuse.

Prenez connaissance de l'annexe 1 et suivez les étapes décrites ci-dessous avec ce document pour bien comprendre son fonctionnement. Ce document vous permettra d'effectuer l'analyse de l'activité de travail à risque qui aura été choisie par votre CSS. Il comporte trois étapes simples: 1. grille, 2. l'activité et 3. l'exécution. Chaque point à travailler de l'annexe 1 est expliqué ici-bas. Maintenant que vous saisissez bien la portée ainsi que la place de l'analyse des actions à risque, voici les étapes de réalisation concrètes que vous devez franchir afin de bien effectuer votre mandat.

* L'annexe 1 est disponible en .doc dans la section "Documents" de notre site internet sous l'onglet "outils et formulaires" en organisation de la prévention.

Étape 1 : Grille d'observation de l'activité

Cette première étape permet de décortiquer les différentes actions qui sont accomplies durant l'accomplissement de l'activité de travail. Vous devez donc prévoir une ou plusieurs périodes d'observation de l'activité en question. Cette étape est cruciale dans le travail d'analyse des actions à risque.

1.1. **Actions :** Déterminer les actions de travail nécessaires afin d'accomplir l'activité en entier. Il s'agit ici de penser à toutes les étapes (ou mouvements) et de ressortir celles qui sont potentiellement dangereuses.

1.2. **Description :** Décrire les actions utilisées pour accomplir l'activité.

1.3. **Y'a-t-il un risque? :** Définir s'il y a présence d'un risque ou non. Les actions où vous indiquerez « oui » se retrouveront à l'étape 3 pour une analyse plus approfondie.

1.4. **Autres conditions dangereuses :** Autres éléments de dangers possibles ou commen-taires pertinents.

1.5. **Commentaires:** Est-ce qu'il y a des commentaires pertinents des travailleurs et/ou gestionnaires rencontrés concernant l'activité des travail?

Étape 2 : L'activité – préparation

2.1. Formation requise :

Y a-t-il une formation requise, un rafraîchissement de formation, une directive ou consigne particulière, un mode d'utilisation ou un autre élément qui vient préciser la manière d'exécuter l'activité de travail ou y aurait-il besoin d'en avoir?

2.2. Communication / Secours-Planification des mesures d'urgence :

Y a-t-il des trousses de premiers soins, trousses de survie, trousses de dépannage, équipement de communication, travail à deux ou tout autre élément concernant ce point ? On inscrit dans cette section toutes les informations relatives aux moyens à prendre pour éviter ou réduire la gravité des conséquences fâcheuses pouvant survenir dans la réalisation de l'activité de travail.

2.3. Remarques concernant les conditions environnementales et météorologiques :

Est-ce que le risque peut varier selon les conditions environnementales ou météorologiques ?

2.4. Équipements requis pour la réalisation de l'activité :

Établissez la liste des équipements ou outils nécessaires pour l'accomplissement de l'activité analysée.

2.5. Vérification de l'état de l'équipement, du matériel, des produits utilisés et des équipements de protection individuelle (EPI) :

Y a-t-il un entretien particulier à effectuer avant de débuter cette activité ?

Étape 3 : Exécution

Cette dernière étape est l'analyse approfondie des actions à risque que vous aurez identifié à l'étape 1.

3.1. Actions à risque:
Faites une liste des diverses actions que vous avez jugées à risque lors de l'étape 1. Vous pouvez vous aider en documentant par des photos, croquis ou vidéos afin de clarifier vos propos.

3.2. Nature des risques:
La nature des risques peut être : physique, ergonomique, biologique, chimique ou psychosociale. Bien décrire de quoi il s'agit.

Exemples:
// Physiques – rayonnements, champs magnétiques, pressions extrêmes (haute pression ou vide), bruit, etc.
// Ergonomiques - mouvements répétitifs, aménagement inadéquat du poste de travail, etc. //
Biologiques – bactéries, virus, insectes, plantes, oiseaux, animaux et humains, etc.
// Chimiques – dépendent des propriétés physiques, chimiques et toxiques du produit
// Psychosociaux – stress, violence, etc.

Note : Ces notions sont couvertes dans la formation " initiation pour les nouveaux membres de comité de santé et de sécurité " offerte par l'APSSAP.

3.3. Consignes de sécurité:
Quelles sont les consignes de sécurité, méthodes de travail, notes de service ou éléments à mettre en place à recommander afin de sécuriser l'action jugée dangereuse. Il y a trois possibilités d'interventions possibles en SST (en ordre de priorisation) : Éliminer à la source, contrôler le danger ou protéger les travailleurs (point 3.4). Il est question ici de trouver des solutions envisageables pour contrer ce danger ou risque.

3.4. Équipement de protection individuelle:
Est-il pertinent de recommander des équipements afin de protéger le travailleur durant l'accomplissement de cette action? En fait, les points 3.3 et 3.4 font référence à la démarche préventive vue en classe lors de votre formation initiale.

N'oubliez pas de bien planifier et d'organiser les périodes d'analyses de l'activité. Vous pourriez, par exemple, envoyer un courriel d'information ou une note de service aux travailleurs de votre établissement afin d'éviter les surprises. De plus, leur opinion et point de vue peuvent vous être d'une grande utilité pour vos recommandations.

Ainsi, assurez-vous de couvrir l'ensemble des situations susceptibles d'être rencontrées dans l'exécution du travail. L'observation devrait également refléter la façon habituelle d'exécution donc être effectuée dans les conditions « normales » de travail. Il se pourrait que plus d'une période d'observation soit nécessaire.

Cet exercice vous permettra de déterminer pour l'activité de travail sélectionnée, les différentes actions qui posent problème quant à la SST et de recommander des avenues possibles de solutions.

ANNEXE 1

ANALYSE DES RISQUES, PRÉVENTION ET MÉTHODE DE TRAVAIL SÉCURITAIRE

ÉTAPE 1 – Grille d'observation de l'activité de travail

Activité de travail:

DESCRIPTION DES ACTIONS « DÉCORTIQUÉES » DE L'ACTIVITÉ DE TRAVAIL
1.1 Action
1.2 Description
1.3 Y a-t-il un risque associé à l'action ? Si oui, l'inscrire
1.4 Autres conditions dangereuses
1.5 Commentaires des travailleurs et/ou gestionnaires

ÉTAPE 2 – l'activité

PRÉPARATION
2.1 Formation requise
2.2 Communication / Secours Planification des mesures d'urgence
2.3 Remarques concernant les conditions environnementales (et météorologiques)
2.4 Équipements requis pour la réalisation de l'activité
2.5 Vérification de l'état de l'équipement, du matériel, des produits utilisés et des équipements de protection individuels et collectifs

ÉTAPE 3 – Exécution (actions à risques identifiées à l'étape 1)

EXÉCUTION
3.1 Actions à risques
3.2 Nature des risques
3.3 Consignes de sécurité
3.4 Équipements individuels de protection requis